

### Initiatives ministérielles

gens venant de tous les secteurs de la société: des leaders autochtones, des dirigeants d'entreprises, des leaders religieux et des politiciens de tous les partis. Ces gens réclamaient tous la présentation et l'adoption rapide de ce projet de loi et du projet de loi C-33. J'ai été particulièrement impressionné de voir à quel point ces gens souhaitent ardemment non seulement que ces deux projets de loi soient adoptés, mais aussi que cela se fasse rapidement.

Ils reconnaissent l'importance que revêtent l'autonomie gouvernementale et le règlement des revendications territoriales pour le développement du territoire.

Ils reconnaissent que ces accords peuvent contribuer au bien-être futur des premières nations du Yukon, qui représentent le quart de la population du territoire.

Ils reconnaissent que la certitude qu'apportent ces deux mesures législatives ne peut que stimuler les investissements et favoriser le développement au Yukon, ce qui sera avantageux pour tous les habitants de cette région.

La croissance économique est essentielle si le Yukon veut pouvoir donner de l'espoir et des emplois valables à sa jeune population qui ne cesse de s'accroître. Plus de la moitié de la population autochtone du Yukon a moins de 24 ans.

Ces dernières années, les possibilités offertes aux autochtones sur le plan de l'éducation et de la formation se sont beaucoup améliorées. Cela ne signifie cependant pas grand-chose si on n'a pas les emplois qu'apporte une économie prospère. Le Yukon a besoin d'investissements; il doit développer ses ressources, diversifier son économie, renforcer son infrastructure et améliorer son industrie des services.

Je suis convaincu que cet accord sur l'autonomie gouvernementale et le règlement des revendications territoriales stimuleront véritablement les investissements et la croissance dont le Yukon a besoin, ainsi que la création d'emplois.

Le gouvernement a dit très clairement que l'amélioration de la qualité de vie des autochtones du Canada est une de nos grandes préoccupations et priorités. Dans le document intitulé *Pour la création d'emplois, pour la relance économique*, il en est question en ces termes:

Un gouvernement libéral aura pour priorité d'aider les collectivités autochtones à surmonter les obstacles qui entravent leur épanouissement et à mobiliser les moyens humains et matériels pour se dynamiser et se pérenniser.

Le projet de loi donnera de nouveaux espoirs et de nouvelles possibilités aux premières nations du Yukon et il touchera très directement cet engagement. Il mérite vraiment notre appui.

En terminant, sur une note plus personnelle, je regrette de ne pouvoir nommer toutes les personnes qui se trouvent à la tribune et qui, durant la majeure partie de leur vie adulte, ont travaillé pour voir ce jour arriver. Il y a des jours, mais ils sont rares, où le titulaire de ce portefeuille peut avoir l'immense satisfaction d'avoir donné de l'espoir à des gens. Les représentants du CIY qui ont passé la semaine ici et qui étaient devant la Chambre des communes hier se disaient entre eux: «Nous avons attendu

20 ans.» Je ne peux imaginer travailler 20 ans à un projet de loi, mais eux l'ont fait et ils ont travaillé d'arrache-pied.

Une séance à laquelle j'ai assisté a duré cinq jours d'affilée. C'est le genre d'engagement dont nous avons été témoins durant les derniers mois de la rédaction des accords. Avec des Canadiens comme eux, il y a de l'espoir pour notre pays: ils ont montré leur engagement envers leur population et envers le Canada. Il faut les féliciter.

En terminant, je m'en voudrais de ne pas souligner l'aide que m'a fournie la députée du Yukon. Elle m'a très bien renseigné. Lorsqu'une montagne de papiers s'accumulait et que je n'étais pas certain de comprendre, je parlais à la députée et elle m'expliquait ce qu'il en était. Je l'ai beaucoup apprécié.

• (1625)

J'exhorte tous les députés à examiner et à adopter rapidement ce projet de loi, de sorte que nos concitoyens du Yukon puissent commencer à profiter de la nouvelle existence qu'ils ont espérée et pour laquelle ils ont travaillé si fort pendant deux décennies. Ce jour est maintenant arrivé, et ces gens méritent des félicitations.

[Français]

**M. Claude Bachand (Saint-Jean):** Madame la Présidente, c'est avec bonheur aujourd'hui que je me lève pour parler du projet de loi C-34, et je veux m'inscrire un peu à la suite de l'honorable ministre des Affaires indiennes, qui trouve qu'il y a des journées et des périodes qui sont très satisfaisantes. Je vais vous faire une confidence: j'ai trouvé les dernières 24 heures très insatisfaisantes et très ardues. C'est-à-dire que je pense que la première lecture a eu lieu hier matin à 10 heures, et qu'elle ne fut pas ma surprise de voir apparaître sur mon bureau en après-midi un pied de document sur lequel je devais me prononcer aujourd'hui à l'intérieur de deux projets de loi. Lorsque je dis que c'est insatisfaisant, c'est qu'on est un peu dans un état lamentable, on a travaillé une partie de la nuit.

Heureusement que nous avons une position de base favorable à l'autonomie gouvernementale. Si on a pris la peine de faire le travail le plus sérieusement possible, compte tenu des circonstances, c'est effectivement et certainement pour ceux au Yukon qui ont attendu si longtemps pour faire en sorte de régler une question qui leur tient tellement à coeur.

Alors, on s'est appliqué avec le plus de sérieux possible à la tâche. Il y a peut-être des choses qui nous ont échappé, mais en ce qui nous concerne, on sera très certainement favorable au C-34.

Je voudrais aussi, au passage, naturellement saluer les gens qui se sont présentés à mes bureaux cette semaine. Effectivement, on a eu une délégation du Yukon qui est venue me rencontrer lundi soir. J'ai tout de suite fait en sorte d'éclaircir un imbroglio qui s'était passé et je voudrais profiter du discours aujourd'hui pour en faire mention.

Il n'a jamais été question pour le Bloc québécois de retarder le dépôt de cette loi, parce qu'on sait qu'on a eu un problème de traduction de cartes, et mon parti a décidé qu'il ne s'opposerait pas au dépôt de la première lecture. On a aussi mentionné cela aux gens du Yukon parce que la rumeur courait dans le Grand